

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES représenté par Martial ALVAREZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-004-10861/21/BM**

### ■ **Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de Service Public pour l'exploitation de la salle de musiques actuelles du Pays d'Aix 6Mic 9488**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément aux articles L.3131-5 du Code de la commande publique et L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le titulaire d'une délégation de Service Public remet chaque année à l'autorité délégante un rapport présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

#### **Rappel du cadre juridique et des réalisations**

L'équipement métropolitain salle de musiques actuelles du Pays d'Aix, dénommé 6MIC, a fait l'objet d'une concession d'exploitation en Délégation de Service Public, attribuée par délibération du 20 juin 2019 à la SCIC IRIS.

Les objectifs prioritaires assignés par la Personne Publique au Délégué sont les suivants :

- aboutir à un positionnement spécifique en matière d'équipements comparables par rapport à l'offre existante sur le territoire du Pays d'Aix et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- rapprocher ce territoire d'autres agglomérations où des structures similaires permettent l'expression de choix artistiques ambitieux dans le domaine des musiques actuelles à travers ses diverses expressions ;

- rester attentif à l'émergence et la novation, tout en respectant un nécessaire équilibre dans la diversité et la pluralité des expressions et styles musicaux représentés, ceci à travers la programmation ainsi que pour toutes les activités et formes d'accueil proposées par le site ;
- intégrer une réelle part des activités de l'établissement en termes de diffusion, d'accueil comme de résidences pour ces opérateurs, à l'usage direct ou en collaboration étroite ;
- garantir l'accès du public le plus large du Pays d'Aix et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée ;
- rechercher, par des actions significatives de communication et de médiation, l'élargissement de la base des publics potentiels, notamment en direction du public jeune. Développer en ce sens des actions spécifiques en direction du public étudiant et de l'université.

Pour autant, à la date d'entrée en vigueur de la concession, l'équipement n'était pas achevé. Ce contexte particulier, ainsi que les contraintes propres à la programmation culturelle, imposent une exécution de la concession en deux phases successives :

- Une phase 1 dite de pré-exploitation. Celle-ci permet de répondre à la fois aux contraintes subséquentes à la mise en service du bâtiment, et aux contraintes propres à la programmation d'une première saison culturelle. Aucun produit d'activité n'est attendu pour le délégataire en phase 1.
- Une phase 2 qui court de la mise en service de l'équipement public à la fin du contrat - qui sauf résiliation, demeure en vigueur jusqu'au 30 juin 2026.

En conséquence, l'article 29 du contrat de concession fixe plusieurs contreparties spécifiques aux charges d'exploitation et aux contraintes de service public :

- Au titre de la phase 1 « pré-exploitation » : une subvention afférente.
- Au titre de la phase 2 « exploitation » : une subvention d'exploitation, ainsi qu'une subvention de soutien à la mise en réseau et à l'émergence des pratiques de musiques actuelles.
- Par ailleurs une subvention d'équipement destinée à assurer le premier équipement du site en matériels techniques permettant son exploitation.

Les subventions d'équipement et de pré-exploitation ont été versées en 2019. En 2020, les subventions versées au délégataire sont les suivantes :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 820 000 euros nets.
- Une subvention à la mise en réseau et à l'émergence des pratiques de musiques actuelles de 120 000 euros hors taxes.

Enfin, le délégataire doit s'acquitter d'une redevance d'occupation domaniale à compter de la date de mise à disposition de l'équipement. Cette redevance est constituée d'une part fixe d'un montant annuel de 120 000 euros hors taxes ; d'une part variable égale à 10% de la part de résultat net comptable annuel du Délégataire excédant 50 000 euros.

### **L'activité 2020 de la Délégation de Service Public**

Le 2 janvier 2020, le bâtiment neuf de la salle musiques actuelles du Pays d'Aix est livré à la Métropole. Ce même jour, la garde en est confiée à la SCIC IRIS qui en devient l'exploitant exclusif et le directeur unique de l'établissement. Dès lors :

- Du 2 janvier au 5 mars l'exécution s'effectue au titre de la phase 1 de pré-exploitation.
- A partir du 6 mars l'exécution du contrat s'effectue dans le cadre de la phase 2 d'exploitation à part entière pour la première saison culturelle en condition d'ouverture aux publics.
- A partir du 17 mars 2020 l'état d'urgence sanitaire va bousculer toute prévision et impacter à la fois l'action culturelle et l'économie du projet.

Les faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

- 2 janvier : remise du bâtiment au délégataire.
- 9 janvier : inauguration protocolaire.
- 6 au 8 mars : inauguration et ouverture au public.
- 17 mars : fermeture complète suite à l'instauration de l'état d'urgence sanitaire.
- 1<sup>er</sup> juillet : ouverture aménagée des studios sous protocole sanitaire.
- 17 septembre : reprise partielle de l'activité publique concert, résidence et studios sous protocoles.
- 23 octobre : second confinement. Dernier concert programmé.

### - Synthèse de l'activité liée au projet culturel

#### Activité générale – activité de diffusion

6MIC dispose pour la diffusion de deux salles de diffusion d'une capacité modulable entre 244 et 2080 spectateurs, ainsi que d'un hall et un patio disposant eux aussi d'une scène opérable.

Malgré la faible capacité d'ouverture laissée par le cadre découlant de la crise COVID, le bilan de la diffusion est le suivant :

Sur 2 salles : 20 évènements (18% de l'objectif), dont 13 concerts

Sur 4 salles : 43 évènements dont 19 concerts.

- équipes artistiques. Majoritairement professionnels (79%) du territoire métropolitain (39% d'Aix et 53% du reste de la Métropole AMP).

La grille indicative prévisionnelle de programmation portée au contrat est la suivante :

	IRIS			
	Grille portée au contrat 19/05			
	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type
Concerts tous types	50	53	44	147
Autres spectacles hors concerts	3	3	3	9
Résidences d'artistes	6	11	0	17
Autres évènements	0	0	0	0
<b>Total général</b>	<b>59</b>	<b>67</b>	<b>47</b>	<b>173</b>

La grille de programmation effective en 2020 est la suivante :

	IRIS			
	Grille portée au contrat 19/05			
	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type
Concerts tous types	8	5	6	19
Autres spectacles hors concerts	1	1	0	2
Résidences d'artistes	6	11	0	17
Autres évènements	0	4	1	5
<b>Total général</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>43</b>

Ce volume d'activité représente 13 % de l'objectif porté au contrat. Ce fait traduit l'impact de la crise sanitaire sur la programmation.

Réalisations au regard de la répartition des objectifs par mode de programmation.

Le cahier des charges requérait des candidats un traitement de la programmation suivant une typologie d'accueil des opérateurs avec des objectifs spécifiques. Ces objectifs fixés au DCE s'attachaient à la programmation sur deux salles uniquement, du fait de l'avancement du projet architectural, en phase APS au moment de la publication du DCE.

Tableau des objectifs et réalisations au titre de la typologie des programmations.

	Bases		Soit %	Cahier des charges
	nombre	type		
<b>B) événements sur les 2 salles</b>	36	B		
<b>C) Diffusion sur les 2 salles</b>	15	C		
<b>D) Concerts sur les 2 salles</b>	13	D		
<b>Location à des producteurs privés</b>				
Sur base diffusion sur les 2 salles	2	/ C	13%	Mini 10%
Sur base événements sur 2 salles	2	/ B	6%	
<b>Location a prod privés hors concert</b>	2	/ B	6%	Max 10%
<b>Coproduction &amp; accueil d'opérateurs locaux (art 9)</b>				
Sur base = Diffusion	5	/ C	33%	Mini 15 %
Sur base = événements	5	/ B	14%	
<b>Concerts en coproduction – coréalisation avec opérateurs du territoire (concerts suivant tous type de contractualisation) - (pièce 5.2)</b>				
base = 2 salles	3	/ D	23%	Mini 20 %

Au regard des différents modes de programmation, les réalisations sont pleinement conformes aux objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans la mission de service public.

Résidences d'artistes :

17 résidences d'artistes sur scène, ont concerné 25 groupes pour 121 artistes. 48 % de ces artistes étaient issus de la scène locale. 68 % de ces résidences ont été organisées en partenariat avec des opérateurs du territoire métropolitain.

Pour autant 6Mlc a été retenu aussi pour des résidences d'artistes d'Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté.

Paradoxalement le volet accompagnement d'artistes en résidence a bénéficié de cette crise (en volume de réalisation), du fait de la disponibilité de l'équipement, de sa polyvalence et de la multiplicité des scènes et espaces de travail.

Activité des studios :

2 588 heures sur les 8 611 heures prévues, soit un taux d'occupation de 30%.

Ceci a permis d'accueillir 75 groupes pour un total de 220 musiciens sur 510 créneaux d'occupation.

Les studios ont par ailleurs été utilisés pour l'accueil d'élèves et activités de l'Enseignement supérieur spécialisé.

Mise en réseau, partenariats, actions culturelles et des actions sociales

Figure parmi les objectifs prioritaires de service public la mise en œuvre d'une stratégie favorisant l'accueil des opérateurs locaux et des acteurs du territoire métropolitain et régional mais aussi en lien avec les circuits nationaux.

Ces opérateurs doivent relever de l'action culturelle, de la diffusion et de la création, mais aussi de l'enseignement et plus largement les opérateurs économiques de la filière musiques actuelles.

Dans ce domaine et à tous ces échelons, le délégataire a pu mener une action volontaire qui lui a permis de tisser de très nombreux partenariats et fixer des principes de coopération.

*Avec l'Enseignement supérieur et spécialisé :*

- Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) - Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Darius Milhaud - Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique (IESM) - Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale (IMPGT) - Direction Académique des Actions Culturelles (DAAC) - Aix-Marseille-Provence-Université.

*Avec les acteurs du champ de l'action culturelle et sociale :*

- Festival MOMAIX, Festival Tous en Sons (musiques actuelles pour jeunes publics), Mission locale du Pays d'Aix (Garantie jeunes, AaP Culture & lien social), dispositif « Rouvrir le Monde » (DRAC PACA), CIACU (Battle for Job), Ubitech (formation professionnelle pour adultes spectacle vivant).

*Structures d'animation de la filière :*

- le 6MIC a intégré le CA du Pôle des Acteurs Musiques PACA (PAM)), Bureau exécutif de la FEDELIMA, (principal syndicat des lieux musiques actuelles en France).

*A l'échelon national pour des programmations et la circulation des artistes ou pour la coproduction :*

- Les Passagers du Zinc (SMAC de Chateaufort - 13), Tandem (SMAC de Toulon - 83), Paloma (SMAC de Nîmes - 30), Le Broc (06), Le Mas des Escarvatières (Puget), Le Moulin (Marseille - 13), L'Usine (Istres - 13), Panda Events (Nice - 83), Le Fil (St Etienne), La Sirène (La Rochelle), La Belle Electrique (Grenoble), Les 3 rêveurs (Besançon), Le Moulin de Brainans (Jura) et les Deux Scènes (Scènes Nationale de Besançon), Transfuges (Marseille).

### **- Compte rendu technique d'exploitation**

Les seules activités qui ont pu se dérouler ne sont pas à elles seules représentatives d'une pleine charge d'exploitation. De fait les installations techniques n'ont pas été exploitées à la mesure de leurs capacités notamment en ce qui concerne les organes de chauffage, climatisation, traitement d'air mais aussi les équipements techniques, ascenseurs machinerie scénique etc.

Le délégataire a eu toute amplitude pour se familiariser avec les installations et finaliser le programme d'équipement. Il a assuré la maintenance technique des installations et aucun incident notable n'est à signaler.

Cette année 2020 est aussi l'année de Parfait Achèvement (GPA), permettant de prévenir des dysfonctionnements inhérents à la construction. L'enjeu de la transmission de l'équipement dans ce contexte imposait des contraintes particulières de coordination entre le propriétaire réceptionnant le bâtiment, le maître d'ouvrage délégué et le groupement de maîtrise d'œuvre engagés au titre de la GPA et de la levée des réserves, et enfin l'exploitant – directeur unique de l'établissement, contraint d'engager son projet d'exploitation dans les meilleurs délais. Cet enjeu a été maîtrisé par la mise en place d'un cadre collaboratif efficace auquel le délégataire a pris toute sa part.

La mise en œuvre du cadre ERP et technique et son usage au titre des fonctions de spectacle et d'accueil public s'est déroulé de manière pleinement satisfaisante au regard des quelques événements qui ont pu se tenir malgré le contexte sanitaire.

### **2.3 Compte rendu financier**

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 619 973 euros (soit - 47 % du CEP : 3,062 millions d'euros).

La masse salariale représente 40 % du budget d'exploitation.

Le poste achat de spectacle 132 342 euros.

Les produits d'exploitation s'élèvent à : 1 254 877 €, dont :

- 990 000 euros de subventions accordées par la Métropole en application du contrat de DSP. Ce montant est constitué des subventions régulières annuelles (art. 29.2.3 et 29.2.4) soit 870 000 euros, ainsi que de 120 000 euros affectés par le délégataire au titre de la phase 1 « pré-exploitation » ;
- 65 829 euros de subventions versées par d'autres personnes publiques dont :
- 7 000 euros du CNM (Centre National de la Musique) pour des aides à la pré-production ;
- 26 829 euros du CNM pour 2020, relatifs au fonds de compensation des pertes de billetteries 2020, sur un total de 150 935 accordés à ce titre et répartis comptablement sur plusieurs exercices ;
- 20 000 euros d'aide de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique) ;
- 12 000 euros de subvention du ministère de la culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le résultat net d'exploitation est de : – 190 060 €

La subvention d'équipement de 1 900 424 euros a permis la répartition des investissements sur 3 années :

- 712 690 euros en 2019 ;
- 1 093 207 euros en 2020 ;
- 94 527 euros en 2021.

Les principaux postes du compte de résultat sont les suivants :

<b>RAD 2020 DSP 6MIC (en €)</b>	<b>2020</b>
Chiffre d'Affaires (hors produits d'exploitation) (1)	175 007
Produits d'exploitation (2)	1 254 877
→ dont subvention versée par la Métropole	990 000
Charges d'exploitation (3)	1 619 973
→ dont redevance versée à la Métropole	120 000
<b>Résultat d'exploitation (a) = (1) + (2) - (3)</b>	<b>-190 090</b>
Produits financiers (4)	629
Charges financières (5)	388
<b>Résultat financier (b) = (4) - (5)</b>	<b>241</b>
<b>Résultat courant avant impôts = (a) + (b)</b>	<b>-189 849</b>
Produits exceptionnels (6)	222 112
Charges exceptionnelles (7)	0
<b>Résultat exceptionnel (c) = (6) - (7)</b>	<b>222 112</b>
Impôts sur les bénéfices (d)	2 784
<b>Résultat net = (a) + (b) + (c) - (d)</b>	<b>29 480</b>

Analyse de la situation économique du délégataire :

La marge brute s'établit à 7 906 euros. Seul le résultat exceptionnel (+222 112 euros) relatif aux quotes-parts des subventions d'investissement et le résultat de l'exercice (+29 480 euros) sont positifs.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) qui permet de visualiser la rentabilité dégagée par l'entreprise grâce à son simple système de production s'établit à : -150 584 euros.  
Le Résultat d'Exploitation s'établit à -190 090 euros.  
Le Résultat Courant s'établit à -189 849 euros.

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 29 480 euros contre 24 463 euros en 2019. Cependant ce résultat est à relativiser si on prend en compte la comptabilisation des produits d'exploitation suivants :

- 81 337 euros d'aides au titre de l'activité partielle ;
- 72 639 euros d'exonération de charges liée au Covid ;
- 120 000 euros liés à la comptabilisation des PCA (Produits Constatés d'Avance) en 2019 relatifs à la subvention de pré-exploitation.

En effet, en l'absence de ces produits le résultat serait déficitaire de -244 496 euros.

L'effectif moyen en 2020 est de 13 personnes.

- Au 31/12/2019 l'effectif était de 11 personnes. Au 31/12/2020 l'effectif est de 16 personnes.

6 personnes ont été embauchées sur l'année 2020. Il n'y a eu qu'un seul départ.

Le coût moyen chargé par salarié est de 49 312 euros en 2020. Le salaire moyen est de 2 410 euros.

## 2.4 Typologie des publics et des actions culturelles de diffusion, d'animation, de formation

Type	Spectateurs / personnels / participants	Taux de remplissage moyen Caractéristique autres
Diffusion de concerts	5080 spectateurs 193 artistes et personnel de l'équipe artistique (hors équipe technique d'accueil)	63,91 %
Autres événements	752 participants	Manifestations à public captif (Conventions, CT)
Résidences d'artistes	121 artistes / 25 groupes	Durée moyenne 4,2 jours
Studios	220 musiciens / 75 groupes	2588 heures – 510 créneaux
CFMI <i>Action Culturelle</i>	Étudiants année 1 & 2 promos. 2019-2020 et 2020-2021	153 heures
CCR Darius Milhaud <i>Action Culturelle</i>	Tous les élèves des classes musiques actuelles du conservatoire	61 heures - Préparation examens de fin d'année ou de cycle. - Accueil des examens.
IMPGT (AMU) <i>Action Culturelle</i>	Classes Master 2 Management et droit des organisations & manifestations culturelles.	Cours, mise en situation immersive
Momaix <i>Action Culturelle</i>	30 personnes groupe en famille	
Festivals Tous en sons <i>Action Culturelle</i>	2700 spectateurs connectés monde entier ( <i>non comptabilisés au bilan de fréquentation du site</i> )	Spectacle maintenu en visio live-session
Chorale 6 de cœur <i>Action Culturelle</i>	45 choristes amateurs inscrits à l'année.	Suspendu en octobre 2020 (confinement)
Mission Locale <i>Action Culturelle</i>	160 jeunes	« garantie jeunes » ateliers de mobilisation - restitution.

CIACU <i>Action Culturelle</i>	350 personnes	Aide et mobilisation à l'emploi.
UBITECH	126 techniciens / 14 formations	Stage de formation pro. aux métiers du spectacle

## **- Analyse de la qualité du service**

### Projet culturel

Au titre de la programmation, le volume d'activité constaté ne correspond ni aux objectifs et ni aux engagements du contrat de DSP. Au titre des différents modes de programmation fixés, les réalisations sont pleinement conformes aux objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés.

Le secteur de l'accompagnement à la création et des pratiques musiques actuelles a subi un impact important au niveau de la capacité d'accueil des publics dans les studios (30% de taux d'occupation) mais a pu malgré tout accueillir un public conséquent.

Paradoxalement, le volet résidence d'artiste et accompagnement à la création a bénéficié de la fermeture aux publics par la mise à disposition de la capacité d'accueil du site à cet effet. Son volume d'activité est plus important que prévu.

La diversité dans les esthétiques des musiques actuelles est attestée dans toutes les activités proposées.

Il en va de même de la diversité des opérateurs professionnels et des artistes accueillis qui sont issus de la scène locale, régionale ou nationale et relèvent des artistes émergents ou confirmés des circuits amateurs comme professionnels des musiques actuelles.

L'accueil d'opérateurs du territoire est attesté à la fois sur le volet diffusion (coproductions & accueil 33 %), dans la résidence et l'accompagnement à la création, et dans les actions culturelles.

Les publics accueillis répondent parfaitement à ce stade par leur diversité aux attendus d'ouverture et d'élargissement des publics. Ceci pour les activités relevant d'un achat par la mise en œuvre d'une politique tarifaire conforme aux engagements, malgré un contexte de mise en œuvre particulièrement perturbé et d'une gestion extrêmement difficile du fait des nombreuses déprogrammation / reprogrammation.

La diversité des actions culturelles, réalisées malgré le contexte, a permis d'accueillir un important public de nature socioculturelle et socioéconomique très variée.

### Exploitation technique :

L'exploitant satisfait aux attentes portées au cahier des charges. La crise sanitaire qui a oblitéré le programme d'exploitation initial, n'a pas permis d'observer une exploitation à pleine charge des organes de l'équipement.

Pour autant, l'ensemble du cadre d'exploitation technique est désormais opérationnel. Il permet la mise à disposition publique d'un équipement de haut niveau pleinement fonctionnel et porté par une équipe professionnelle rodée qui a su assumer ses missions dans des conditions complexes.

## **En conclusion,**

Bien que la situation liée à la crise sanitaire n'ait pas permis de réaliser les volumes prévus de diffusion et altéré une part des actions culturelles engagées, ni la responsabilité du délégataire, ni son investissement ne sont en cause. Au contraire, celui-ci a fait preuve en toute situation d'une volonté opiniâtre de maintenir ou engager toutes les actions possibles dans chacune des dimensions fixées au projet culturel.

Le secteur de la diffusion publique a été le plus impacté quantitativement ; ce qui par ailleurs a entraîné un fort déficit de recettes propres telles que prévues au CEP. Par contre le délégataire produit un bilan en terme de répartition de la typologie des accueils conforme aux cahier des charges.

Le délégataire a su mettre en œuvre malgré la situation une dynamique dense de partenariats et de coopération avec les acteurs de la filière locale, régionale et nationale.

Le nombre et la nature de ces collaborations dès la première année et malgré le contexte perturbé démontre en retour l'attente importante de la filière et des opérateurs musiques actuelles particulièrement au regard du territoire métropolitain et de la région.

L'ancrage de l'équipement dans le tissu des lieux de diffusion comme son rôle d'animateur privilégié de la scène de diffusion et de production paraît assuré sur la base de la qualité et de la polyvalence de l'équipement ainsi que de la maîtrise du projet culturel du délégataire.

Le projet d'exploitation a démontré sa disponibilité face aux attentes de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'enseignement spécialisé et professionnel et des établissements scolaires pédagogiques, apportant une ressource nouvelle et pleinement complémentaire des ressources actives dans d'autres champs culturels sur le territoire.

Les variables sensibles à ce stade de la délégation demeurent la trajectoire de sortie de crise au regard de la situation sanitaire, avec pour conséquences son impact sur les mutations du secteur de la production, des réseaux de la diffusion et surtout l'attitude des publics du spectacle vivant.

Au niveau de la situation économique du délégataire, la crise Covid a eu un impact significatif sur les résultats. Quoique la qualité de la gestion présentée et des mesures prises pour faire face à la situation soit indéniable, le chiffre d'affaire est impacté.

- Si du bilan ressort une situation positive, celle-ci s'établit en trompe l'œil au regard de l'analyse du résultat net qui traduit l'activité réelle, et fait apparaître un solde d'exploitation négatif.
- Au-delà de l'impact constaté sur le bilan en 2020, le délégataire est en incapacité d'évaluer les conséquences précises de la crise sanitaire sur les exercices à venir. Une attention particulière sera portée sur les exercices suivants qui sont susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°CSGE 001-3395/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant définition de l'intérêt métropolitain en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels et socio-éducatifs ;
- La délibération n°CGSE 004-6519/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 approuvant le choix du délégataire de service public relatif à l'exploitation et la gestion de la salle musiques actuelles ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la Commission Attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands événements du 2 décembre 2021 ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 décembre 2021 ;

- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'information faite en Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 décembre 2021.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Le rapport d'activité de la Délégation de service public de la salle des musiques actuelles du Pays d'Aix, le 6MIC pour l'année 2020.

**Délibère**

**Article unique :**

Est pris acte du rapport du délégataire 2020, du rapport de l'expert-comptable sur les comptes annuels, produits au titre de la Délégation de Service Public pour l'exploitation aux frais et risques du délégataire de la salle des musiques actuelles du Pays d'Aix dénommée « 6MIC ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON